



## TRACT AUX RETRAITÉS

Montreuil, le 25 octobre 2022

## REVALORISATION DES PENSIONS

# L'UNION FÉDÉRALE RETRAITÉS CGT CHEMINOTS À L'OFFENSIVE !

**Face à l'appauvrissement  
des retraités et aux  
attaques de leurs droits  
sociaux, l'UFR CGT  
cheminots continue  
le combat et appelle  
à amplifier les luttes !**

L'évolution du montant des pensions était à l'ordre du jour du CA de la CPRP SNCF du 12 octobre 2022, dans un contexte d'inflation et d'explosion des prix que nous n'avions pas connu depuis plusieurs décennies. Les retraités, comme l'ensemble de nos concitoyens, subissent de plein fouet cette situation de perte de pouvoir d'achat, qui était déjà mis à mal depuis plusieurs années.

C'est le résultat d'une politique au service du capital qui bénéficie à une ultime minorité qui s'accapare les richesses produites par le travail, pendant que de plus en plus de citoyens sombrent dans la précarité et la pauvreté. Les retraités cheminots n'y échappent pas, phénomène aggravé par la mise en œuvre des réformes SNCF, combattues avec force par les cheminots actifs et retraités avec la CGT, réduisant les droits des retraités, accentué par la signature d'accords de régression sociale à l'image de l'accord Classifications et rémunérations intégrant aussi les FC (signé par l'Unsa, Sud-Rail et la CFDT).

Si, ces derniers mois, les mobilisations multiples et massives des retraités, impulsées par la CGT, souvent dans une unité très large, les obligent à revaloriser les pensions, avec 4 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte n'y est pas, et les retraités vont subir une nouvelle perte de pouvoir d'achat face à une inflation qui pourrait avoisiner les 10 % à la fin de l'année (pour rappel, la revalorisation de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'était au titre de 2021).

Après avoir fait les poches des retraités pendant son précédent mandat (désindexation des pensions, CSG, CRDS, CASA..., représentant 45 milliards d'euros), le « président des riches » continue sa politique de régression sociale, allant jusqu'à la provocation en parlant de « la fin de l'abondance » et de « la fin de l'insouciance » !

Le Président, son gouvernement et ses alliés sont bien éloignés de la « vraie vie », de celles et ceux pour qui se nourrir correctement, se loger, se chauffer, se déplacer... devient un combat quotidien, notamment pour de nombreux retraités cheminots.

**Ça suffit !** Les retraités ont contribué, toute leur vie, à la création de richesses. Ils contribuent au financement de la Sécurité sociale et des services publics, et sont aujourd'hui un rouage essentiel dans la vie associative, sociale, culturelle et sportive du pays.



C'est pourquoi nous dénonçons avec force le discours discriminatoire dont sont victimes les retraités, les personnes âgées, de la part de certaines personnes qui se présentent comme « experts », de certains politiques plus soucieux de préserver et faire fructifier leurs intérêts et ceux de leurs amis financiers.

En refusant de revaloriser le Smic et les salaires, y préférant des mesures exonérées de cotisations sociales, le gouvernement, aidé en cela par la droite et l'extrême droite, répond aux intérêts du patronat et fragilise à nouveau le financement de notre système de protection sociale et l'avenir de la Sécurité sociale, fondement de notre socle social (75 milliards d'exonérations de cotisations sociales sont offerts aux entreprises en 2022 !). Et, pendant ce temps, les profits des entreprises du CAC 40 battent des records : 70 milliards d'euros versés aux actionnaires en 2021, et, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022, les bénéficiaires atteignent déjà 73 milliards d'euros ! Elle est là l'abondance !

Les retraités exigent une véritable augmentation des pensions comme des salaires, source de tout le financement de la Sécurité sociale. Ils demandent une Sécurité sociale intégrale, solidaire, universelle et démocratique, avec un financement à 100 % par les cotisations sociales et, pour les retraités cheminots, l'extension du régime spécial de prévoyance et de retraite à l'ensemble des cheminots actifs et retraités de la branche ferroviaire. Ils réclament des services publics de proximité, sous contrôle et maîtrise publics. C'est ce qu'ils ont réaffirmé en participant nombreux avec les actifs et la jeunesse dans les actions unitaires interprofessionnelles et intergénérationnelles de la dernière période.

**Les moyens existent pour satisfaire ces revendications ! C'est ce que portait une délibération à ce CA CPRP du 12 octobre 2022, votée par l'ensemble des organisations syndicales et le président de la Caisse, les représentants de la direction SNCF s'étant abstenus.**

**Les administrateurs retraités CGT ont rappelé nos revendications :**

- le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat relatives au gel des pensions, à la désindexation des pensions sur les prix ;
- le retour au principe d'indexation des pensions sur le salaire moyen pour le régime général et une péréquation élargie au salaire imposable pour le régime spécial des cheminot·e·s ;
- la revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée ;
- le rétablissement du paiement trimestriel « à échoir » des pensions dans les mêmes conditions qu'avant leur suppression ;
- le relèvement du minimum de pension SNCF pour l'aligner sur le Smic brut revendiqué par la CGT, soit actuellement 2 000 € ;
- le relèvement du taux de la pension de réversion à 75 % de la pension directe (avec un seuil minimum équivalent à 80 % de la pension minimum) sans conditions d'âge, de sexe, de ressources, de cumul et quelle que soit la nature juridique de la vie ;
- l'abrogation de la CSG (et commencer par l'annulation de son augmentation pour tous les retraités), de la CRDS, de la CASA et de la fiscalisation des majorations enfants ;
- la suppression du CICE et des exonérations de cotisations sociales dites « patronales » (salaire socialisé)...

Nous avons aussi réaffirmé notre opposition à la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour les cheminots du cadre permanent. Outre le recul que cela induit pour les cheminots actifs en matière d'accès aux soins et de coûts financiers lors de consultations de spécialistes, nous réaffirmons qu'à couverture inchangée, la cotisation mutualiste des retraités augmenterait de plus de 20 % dès la première année, avec une progression accélérée ensuite. Ce serait une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les retraités et la remise en cause de l'accès aux soins pour beaucoup.

**Nous appelons l'ensemble des retraités cheminots, leurs ayants droit et les pensions de réversion à se rassembler pour amplifier les mobilisations et le rapport de force pour gagner sur nos revendications et à participer massivement aux journées de mobilisations interprofessionnelles et intergénérationnelles.**

